

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

**Du 29 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

**Etaient présents :** M. Pierre GOUVERNEYRE – M. Philippe NICOLAS – Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI – M. Michel JAENGER - Mme Sylvie BOUGENOT- M. Jean-Luc POIRIER - M. Raphaël PIC - Mme Frédérique BAVIERE - M. Pierre-Antoine COLLIN – M. Jocelyn ROMAND – Mme Isabelle JUILLARD.

**Absents excusés :** Mme Dominique PONSARD (pouvoir donné à M. Xavier LEONARD) - Mme Marie-Hélène VENTURIN (pouvoir donné à Mme Martine DUCHENAUX).

**Secrétaire de séance :** M. Raphaël PIC

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de convocation : 05/03/2019

Date d'affichage : 05/03/2019

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

## **1/ FINANCES**

Le budget et les différentes orientations financières et fiscales pour l'année à venir ont été présentés par l'Adjoint aux Finances, Monsieur Stéphane FERRARELLI, avant le vote des différentes délibérations. Monsieur Stéphane FERRARELLI explique qu'il est obligatoire de présenter cette année les comptes sur 5 années.

Monsieur X. Léonard a demandé de quelle nature allaient être les travaux d'entretien budgétisés à hauteur de 60 000 euros ainsi que le montant de 400 000 euros pour le commerce. Il demande à ce qu'un détail soit communiqué sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire et les élus référents aux travaux expliquent qu'un gros poste est dédié aux huisseries de la mairie, de la SAR et plusieurs autres travaux, de sommes plus modiques, sont envisagés. De même, la ligne budgétaire pour le commerce est conservée pour 2019 car des études d'aménagement ont été menées.

- **DELIBERATION 2019.01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte de gestion 2018 de la commune, présenté par Monsieur le Comptable du Trésor.

Le conseil **vote POUR** à l'**UNANIMITE**, et **ACCEPTE** le compte de gestion 2018 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 962 007,01 € et un excédent d'investissement cumulé de 184 051,97 avec la reprise des résultats antérieurs.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, donne lecture détaillée du compte administratif 2018.

Monsieur M. M. JAENGER, quatrième adjoint, doyen du conseil prend la présidence de la séance.  
Monsieur le Maire prend congé.

Monsieur M. M. JAENGER, quatrième adjoint, propose au Conseil de bien vouloir procéder au vote concernant le compte administratif 2018.

Le conseil, à l'**UNANIMITE** des présents **VOTE POUR** et **ACCEPTE** le compte administratif 2018 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de 962 007,01 € et un excédent d'investissement cumulé de 184 051,97 avec la reprise des résultats antérieurs.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019**

Sur la proposition de Monsieur S. FERRARELLI, adjoint aux finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2018, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 962 007,01 € et un excédent d'investissement cumulé de 184 051,97 €.

Monsieur S. FERRARELLI propose d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 001 en recettes d'investissement : 184 051,97 €.
- Compte 002 en recettes de fonctionnement : 962 007,01 €.

Les résultats du VOTE sont : 15 voix **POUR**, 0 **CONTRE** et 0 **ABSTENTIONS**

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.04 : SUBVENTIONS BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif les subventions suivantes au compte 6574 :

ASSOCIATION	SOMME	VOTE	
A.I.A.D.	5 813,04 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0
Festival Saone en scène	1 500,00 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0
Démons d'Or	1 500,00 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0
Mission Locale	1 431,53 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0
A.S.I.	3 583,00 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0
Pompiers de Poleymieux	335,00 €	POUR : 15	Contre et Abstentions : 0

Soit une somme totale de 14 162,57 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.05 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019**

Pierre GOUVERNEYRE, Maire, rappelle les taux pour l'année 2018 :

TAXE D'HABITATION : 15,92 %

TAXE FONCIER BÂTI : 21,38 %

TAXE FONCIER NON BÂTI : 54,14 %

***Pour l'année 2019, il propose le maintien des taux 2018.***

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (X.L et D.P)

Le Conseil Municipal adopte à la **MAJORITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.06 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, adjoint aux Finances , donne lecture détaillée du budget primitif 2019.

Le conseil procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 2 (X.L. et D.P.)

ABSTENTIONS : 0

Le Conseil Municipal adopte à la **MAJORITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.07 : SIGERLY-CONTRIBUTION DEFINITIVE DES COMMUNES ASSOCIEES**

Monsieur S. Ferrarelli, adjoint aux finances, informe le Conseil de la contribution de la commune au SIGERLY (Syndicat Intercommunal de gestion des Energies) pour un montant global de 80.563,75 euros pour l'année 2019 en augmentation de 4 931,02 euros par rapport à l'année 2018.

Il est proposé au Conseil de fiscaliser partiellement notre participation au Syndicat SIGERLY pour un montant de 37 547.92 euros et de budgétiser la différence, soit 43 015,83 euros.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.08 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS**

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2019.

La contribution provisoire s'élève à la somme de 11 014,31 euros.

Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de budgétiser la totalité de sa participation au syndicat et ainsi de prévoir cette somme au budget 2019.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.10 : SUBVENTION RAMMO D'OR**

Monsieur Stéphane FERRARELLI, adjoint aux finances propose d'inscrire au compte 6558 la demande de subvention du Rammo d'Or, à savoir 3 448,00 euros.

Le conseil vote :

POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS 1 (M.D)

**A la majorité des présents**, le conseil adopte cette délibération.

- **DELIBERATION 2019.12 : FESTIVAL INTERCOMMUNAL CULTUREL « Saône en scène » : signature d'une convention et montant de la participation financière de Curis au Mont d'Or.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui permettre de signer la convention autorisant la commune de Curis au Mont d'Or de participer au Festival Intercommunal Culturel « Saône en scène » gérée administrativement par la commune de Couzon au Mont d'Or. Cette convention désigne les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Festival.

Par cette même délibération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la participation financière de 1 500,00 euros pour ce même Festival qui sera versée à la commune de Couzon au Mont d'Or – commune désignée gestionnaire pour ce festival.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

La date de la tenue d'un spectacle à Curis est le 09 novembre 2019 à la SAR.

- **DELIBERATION 2019.11 : PRESTATION LIVRAISON REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de l'école communale. Afin de choisir un prestataire, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres.

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** cette délibération.

- La présentation du Budget Ecole n'a engendré aucune question de l'assemblée.

## 2/ DIVERS

- **DELIBERATION 2019.12 : PARTICIPATION CITOYENNE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE FIXANT LES MODALITES OPERATIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSTIF**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la démarche de « participation citoyenne », s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Elle vise, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Elle doit permettre :

- de rassurer la population,
- d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Fondée sur la solidarité de voisinage **elle consiste à nommer un ou des référents volontaires et bénévoles dans un quartier** qui sera en relation avec les services de gendarmerie **pour les informer de tout événement suspect** ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participent également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

Il est précisé que les référents volontaires ne peuvent en aucun cas se prévaloir de prérogatives administratives ou judiciaires, considérant que le dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie qui encadre et contrôle strictement leurs interventions.

Le conseil procède au vote et adopte la délibération à l'**UNANIMITE**.

Une réunion publique est organisée à la SAR le **jeudi 11 avril à 19h** pour présenter ce dispositif et recueillir les inscriptions des référents volontaires et bénévoles par quartier.

## INFORMATIONS

- **Travaux RD – Place de la Fontaine** : Du retard dans les travaux a été pris. Les travaux débiteront courant avril.
- **Aménagement du « Champ des Poiriers »** : La Métropole réalise et finance les deux modes doux définis dans le permis d'aménager.
- **Mise à l'air libre du Thou** : Les travaux de la canalisation à l'aval de la plaine du château ont été menés début mars en coordination avec les travaux place de la Fontaine, et ils sont terminés. Les travaux de la canalisation amont sont prévus pour cet été. Les travaux de déboisement seront menés de fin sept à fin octobre. Les travaux dans la plaine sont prévus à partir de décembre prochain, pour respecter la fenêtre écologique demandée par la DREAL (terrassement en décembre/janvier uniquement). Ils devraient se terminer pour mars 2020.

- **Le renouvellement des sanitaires publics** de la Place de la Fontaine a débuté.
- **La reconnexion de la fontaine** sera vraisemblablement réalisée courant avril.
- **Un bail à fermage** avec le GAEC Le Bouc et la Treille de Poleymieux a été signé. Des plants de viognier blanc ont été plantés sur une superficie de 2 000 m<sup>2</sup>.
- **Les élections européennes se tiennent le dimanche 26 mai 2019.** Le permis de conduire fait désormais partie des documents officiels acceptés pour voter.
- **La Maison Pelletier située au 67, rue de la Trolanderie** a été rachetée et sera rénovée.
- **Un arrêté** a été pris au niveau du site d'escalade pour protéger le Grand-Duc d'Europe.
- **Réflexion sur le projet d'une cuisine centrale intercommunale :** une synthèse de données a été réalisée.

### **Questions :**

- Monsieur Jocelyn Romand demande si impact lié à la réforme sur la taxe d'habitation est notable pour la commune.  
Monsieur Le Maire indique que si le taux de la taxe de 2017 n'a pas été changé, aucun impact n'est perceptible.
- Monsieur Xavier Léonard expose la difficulté de l'entretien des parcelles en zones agricoles en zone péri-urbaine. La cohabitation zones résidentielles et zones cultivées n'est pas toujours simple.

La séance est levée à 21h50.